

## BOURSE AU MERITE VILLE DE FREJUS 2025

### Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une récompense attribuée aux lycéens ou aux collégiens ayant obtenu leur examen de fin de cycle avec mention.

EXAMEN	MENTION	PRIX
BACCALAUREAT	TRES BIEN + FELICITATIONS DU JURY	200,00 €
	TRES BIEN	150,00 €
	BIEN	Chèques cadeaux valeur 80 €
BREVET	TRES BIEN	Chèques cadeaux valeur 50 €
	BIEN pour les élèves porteurs de handicap, bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	

### Quels critères d'obtention ?

- Être reçu dans l'année en cours au baccalauréat avec mention : Très bien Félicitation du Jury, Très Bien ou Bien et pour le Brevet des Collèges avec la mention TB et bien pour les PAP (élèves en situation de handicap).
- Être domicilié à Fréjus.
- Remplir le formulaire de demande d'attribution de la bourse.
- Fournir les pièces justificatives demandées.
- Être présent ou être représenté à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 13 septembre 2025 à 18h à la Villa Aurélienne.**

### À qui s'adresser pour faire une demande ?

Après avoir obtenu ses résultats, le candidat pourra s'adresser au Point information jeunesse (PIJ), 63 rue de l'Argentière à Fréjus - 04 94 52 79 26/22 pour retirer un dossier de candidature ou le télécharger sur le site de la ville :

<https://www.ville-frejus.fr/au-quotidien/jeunesse/le-point-information-jeunesse>

- ➔ Retourner sa demande dûment remplie avec les pièces justificatives avant le **31 juillet 2025** au **Centre d'animation de Villeneuve - 63 rue de l'Argentière** ou par mail à l'adresse suivante : [pijca@ville-frejus.fr](mailto:pijca@ville-frejus.fr)

*Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai ne sera pas traité.*

- I. **Pour le versement de la bourse en numéraire** (concerne seulement les BAC mention très bien + Félicitations du jury et les BAC mention très bien)  
Le montant accordé sera versé sur le compte bancaire du candidat. **Pièces à fournir :**
  - 1 RIB + **attestation de reversement si le RIB est celui des parents (document fourni avec le dossier)**
  - La photocopie de sa carte d'identité
  - 1 justificatif de domicile
  - Copie du relevé de notes officiel
  
- II. **Pour les chèques cadeaux** (concerne le BAC mention bien, le brevet des collèges mention très bien et les brevets des collèges mention bien pour les PAP). **Pièces à fournir :**
  - La photocopie de sa carte d'identité
  - 1 justificatif de domicile
  - Copie du relevé de notes officiel



**DEMANDE DE BOURSE AU MERITE 2025**

**FICHE D'INSCRIPTION**

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ..... Ville + **département**.....

.....

ADRESSE : .....

.....

TEL (2 numéros dont celui d'un (e) responsable) : .....

Mail parents (de préférence) : .....

Précisez l'intitulé du baccalauréat ou du brevet et la mention obtenue

.....

.....

*Préciser le nombre de personnes qui vous accompagnent à la cérémonie et celle qui vous représente en cas d'indisponibilité* : .....

.....

Fait à .....

Le .....

Signature de l'intéressé (e)



## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (Sujet mineur)

Je soussigné,

*Nom, Prénom :*

*Tel :*

*Mail :*

Représentant légal (*père, mère, tuteur*) de :

*Nom, Prénom du "mineur" :*

*Age :*

### Contexte de l'autorisation

Autorise la mairie de Fréjus à utiliser son image pour tout usage lié à l'activité suivante : « la cérémonie organisée pour la remise des prix de la bourse au mérite » Cette autorisation est réalisée à titre gratuit et le modèle ne pourra prétendre à aucune contrepartie financière. Le modèle atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image.

### Usages des photographies

Dans le cadre de l'activité précitée, les modes de diffusion pourront prendre des formes variées : articles de presse, site internet, encarts newsletter, réseaux sociaux, panneaux digitaux, affichage au sein de la Ville de Fréjus sur des emplacements JCDecaux (60 sucettes et 8 panneaux) pour les mois de juin et juillet 2025.

### Engagement des utilisateurs des photographies

Les utilisateurs s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère dégradant ou toute exploitation préjudiciable.

Ils tiendront à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande.

### Durée de l'autorisation

La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ et établi en trois exemplaires.

Le représentant légal du modèle

Le photographe

La ville de Fréjus